

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE SERIGNAC  
46700

LOT

Séance du 24/02/2015

Date : 24/02/2015

Numéro : 1

L'an deux mille quinze  
et le Vingt quatre février  
à 20 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : **MOURGUES Joël, MAIRE**

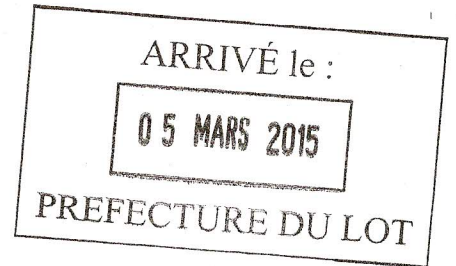
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	09

Présents :

AUBER Cécile, BONAFoux Pierre, CANDELON Jean-Claude,  
GIRAUDEAU Evelyne, VILLAIN Liliane, VAN GILS Yan, ROUQUIE Jean-Baptiste.

Représentés : VIGOUROUX Olivier a donné pouvoir à MOURGUES Joël

Absents : NOUBEL Jean-Luc, MOUNEY Christophe.



Secrétaire(s) :

BONAFoux Pierre..

Date de la convocation

19/02/2015

Date d'affichage

Objet de la Délibération

**Création, adhésion et participation au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot ».**

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »,
- D'approuver les statuts joints en annexe,
- De désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale :  
M.MOURGUES Joël, Maire
- et comme suppléant : M.BONAFoux Pierre, Adjoint.
- D'autoriser le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à SERIGNAC le 27/02/2015

Le Maire,



MOURGUES Joël

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le 05 mars 2015

et publication,

du 10 mars 2015

ou notification

du



